

Bureau Syndical
Pôle d'équilibre territorial et rural
Du Grand Avallonnais

Compte-rendu
du Bureau Syndical du Pôle
Mardi 20 janvier 2015

Le 20 janvier
2015, à 16
heures 30, le
Bureau
Syndical du
Pôle,
légalement

convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du PETR du Grand Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

4 Délégués présents : Claudie CHAMPEAUX, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

1 Déléguée excusée sans ayant donné de pouvoir de vote : Noëlle RAUSCENT.

Assistent à la réunion : Patrice QUINCY (Président du CDPA ex-Pays Avallonnais), Patricia GENTY, Julien LAVIE, Antoine NICOL et Florence RÉBEILLÉ (Agents du PETR du Grand Avallonnais).

Date de la convocation	9 janvier 2015
Délégués en fonction	5
Délégués présents	4
Délégués ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Claudie CHAMPEAUX.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents, présente les excuses de Madame Noëlle RAUSCENT et explique que cette réunion ne présente pas de points qui feront l'objet d'une délibération dès lors que le Bureau n'a pas de délégation officielle émanant du Comité Syndical du Pôle. Il en résulte que le compte-rendu de cette réunion se présente sous la forme d'un relevé de décisions.

- ✓ Le Président explique que Florence RÉBEILLÉ a pris son poste d'animatrice du Contrat Local de Santé depuis le lundi 19 janvier 2015 et rappelle que c'est un poste à mi-temps avec deux jours de travail (mardi et jeudi) les semaines paires et trois jours de travail (mardi, mercredi et jeudi) les semaines impaires.
- ✓ Le Président demande à Florence RÉBEILLÉ ainsi qu'aux Vice-présidents de se présenter.
- ✓ Le Président distribue les horaires de travail des Agents et précise que leur courriel se compose comme suit : prénom.nom.pa@orange.fr.

1°) Répartition des principales missions du PETR du Grand Avallonnais : le Président propose aux Vice-présidents la répartition suivante des principales missions du PETR du Grand Avallonnais en lien avec un Agent référent, étant précisé que la Directrice (Audrey KERMOAL) dispose de toute autorité hiérarchique dans tous les domaines de compétences :

- ✓ Projet de Territoire et programme Leader (sous réserve de son obtention) : Nathalie LABOSSE (1^{ère} Vice-présidente) – Agent référent : Antoine NICOL,
- ✓ Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), urbanisme et mobilité : Didier IDES (2^{ème} Vice-président) – Agent référent : Julien LAVIE,
- ✓ Contrat Local de Santé : Claudie CHAMPEAUX (3^{ème} Vice-présidente) – Agents référents : Florence RÉBEILLÉ et Audrey KERMOAL),
- ✓ Habitat : Claudie CHAMPEAUX (3^{ème} Vice-présidente) – Agent référent : Julien LAVIE,
- ✓ Développement économique : Noëlle RAUSCENT (4^{ème} Vice-présidente) – Agent référent : Audrey KERMOAL,
- ✓ Tourisme, enfance/jeunesse et sport : Noëlle RAUSCENT (4^{ème} Vice-présidente) – Agent référent : Antoine NICOL,
- ✓ Ressources humaines : Pascal GERMAIN (Président) – Agent référent : Audrey KERMOAL,

- ✓ Administration générale et Finances : Pascal GERMAIN (Président) – Agent référent : Patricia GENTY,
- ✓ Communication : compétence partagée collectivement par le Bureau et les Agents.

Le Président indique qu'il souhaite que les missions soient exercées en concertation entre le Président, les Vice-présidents et les Agents. Les Vice-présidents acceptent la répartition des missions telle qu'elle est proposée par le Président.

2°) Quelques dates de réunions à prendre en considération :

- ✓ 23 janvier 2015, à 10 heures, dans les locaux du Pôle : réunion de travail avec la DDT 89 concernant la candidature à l'appel à projet SCOT rural : Didier IDES et Julien LAVIE,
- ✓ 30 janvier 2015, à 15 heures, dans les locaux du Pôle : réunion de travail pour préparer l'audition du programme LEADER au Conseil Régional de Bourgogne et pour réexaminer la formation des élus : le Bureau, le Président du CDPA de l'ex-Pays Avallonnais et les Agents (envoi du dossier + une synthèse de la candidature LEADER aux Vice-présidents),
- ✓ 5 février 2015, de 14 heures à 17 heures 30, au Conseil Régional de Bourgogne à DIJON : Comité de suivi des fonds européens (FEDER-FSE-FEADER) : Claudie CHAMPEAUX et Julien LAVIE,
- ✓ 9 février 2015, à 15 heures 30, au Conseil Régional de Bourgogne à DIJON (départ à 14 heures au péage autoroute d'AVALLON) : audition sur la candidature LEADER : les membres Bureau, le Président du CDPA de l'ex-Pays Avallonnais, Julien LAVIE et Antoine NICOL.

3°) Installation du Conseil de Développement Territorial (art 8.3 des statuts du PETR) :

- ✓ Préparer la dissolution du CDPA de l'ex-Pays Avallonnais (association loi 1901) : convoquer une Assemblée Générale extraordinaire (le Président se renseigne sur la légitimité des personnes à inviter),
- ✓ Solliciter les 3 chambres consulaires afin de leur demander de nommer leurs deux représentants au CDT avant le 9 mars 2015,
- ✓ Solliciter l'Ordre des médecins et l'Ordre des géomètres (à défaut, l'Ordre des architectes) afin de désigner leur représentant avant le 9 mars 2015. Si l'Ordre des médecins ne nomme personne, il s'agira de solliciter le Groupement des Professionnels de Santé de l'Avallonnais,
- ✓ Préparer les Assises des associations qui devront se tenir avant le 9 mars 2015 afin d'organiser l'élection de leurs représentants au CDT (les mairies seront sollicitées pour transmettre la liste des associations de leur commune). L'annonce de la tenue des Assises des associations se fera également par voie de presse.

4°) Préparation du prochain Comité Syndical du Pôle : le Président propose de reporter la prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle, prévue le 28 janvier 2015, faute d'éléments financiers suffisants pour préparer le budget supplémentaire sous la nomenclature M14.

↳ La date du 11 février 2015 à 18 heures dans les locaux de l'ex-CCN est arrêtée.

A l'ordre du jour, il y aura notamment :

- ✓ la prescription du SCOT à adresser aux services de l'Etat avant le 15 février 2015 dans le cadre de l'appel à projet SCOT rural,
- ✓ la signature de trois conventions de partenariat avec la CC entre Cure et Yonne concernant le programme PIG, le Contrat Local de Santé et le Schéma de mobilité, sachant que les modalités financières de participation de la CCECY seront probablement fixées ultérieurement.

5°) Informations et questions diverses :

- ✓ Formation des élus : le Président indique que la convention de la subvention du CRB s'achève en fin d'année 2015. Elle se tiendra après la mise en place du Conseil de développement territorial étant précisé que les différents sites approchés seront, à nouveau, sollicités pour savoir s'ils sont toujours prêts à nous accueillir (le dossier sera réexaminé lors de la réunion du 30 janvier prochain).
- ✓ Contrat de Pays 2007-2014 : le tableau des crédits distribués au titre du Contrat de Pays 2007-2014 sera adressé aux membres du Bureau.

La séance est levée à 17h45.